

La Direction et le personnel de la patinoire s'engagent à assurer la protection sanitaire de sa clientèle en appliquant et en faisant respecter les mesures COVID-19 dictées par le canton de Vaud, l'Office fédéral du sport et la Confédération, ainsi que par Gastrovaud.

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LE CORONAVIRUS POUR POUVOIR PATINER TOUTE LA SAISON

RECOMMANDATIONS COVID-19 A LA PATINOIRE

En dehors de la glace

On respecte la mesure de distanciation (1,5 m) et on se désinfecte les mains. On porte le masque si la mesure de distanciation ne peut pas être tenue.

Sur la glace

On respecte si possible la mesure de distanciation de 1,5 m.

Les objets d'aide au patinage mis à disposition sont régulièrement désinfectés par notre personnel. Vous pouvez également le faire à l'aide du matériel de désinfection mis à disposition.

A la buvette et dans les locaux fermés

Le port du masque est obligatoire.

On consomme uniquement assis.

Maximum 16 personnes assises à la buvette (4 tables de 4 places)

Les personnes assises devront laisser leur nom et No de téléphone sur la feuille mise à disposition pour traçabilité ou scanner le QR-code avec l'application SocialPass chargée sur leur téléphone.



A la caisse

On veille à maintenir une distance de sécurité (1,5 m) dans la file d'attente.

Les patins à louer sont régulièrement désinfectés par notre personnel.

Par mesure de protection d'hygiène, nous ne louons plus de casque et ne prêtons plus de gants. Si vous n'avez pas de gants, possibilité d'en acheter pour Fr. 2.-

Le hockey

La pratique du hockey est considérée comme sport de proximité. Il faut donc tenir une liste des personnes présentes sur la glace.

En dehors de la glace, la distance sociale de 1,5 m doit être respectée.

Les hockeyeurs pourront et devront se changer uniquement dans les containers côté lac, portant le masque et respectant la distance sociale de 1,5 m.

Le Sport scolaire facultatif

Une liste des personnes présentes sur la glace lors des cours du sport scolaire facultatif doit être tenue (élèves, monitrices).

Il est demandé aux Parents, dans la mesure du possible, d'uniquement accompagner et rechercher leur enfant à la patinoire.

Pour respecter les mesures d'hygiène dues au COVID-19, la patinoire ne prête plus de gants et ne loue plus les casques.

Les gants étant obligatoires, il est demandé aux parents de bien veiller à ce que leur enfant apporte ses gants. Si jamais ils ont été oubliés, il est possible d'en acheter à la caisse de la patinoire pour Fr. 2.-

L'Ecole de patinage artistique

Une liste des personnes présentes sur la glace lors des cours de l'Ecole de patinage artistique doit être tenue (élèves, monitrices).

Il est demandé aux Parents, dans la mesure du possible, d'uniquement accompagner et rechercher leur enfant à la patinoire.

Les élèves déposeront leurs affaires de préférence à l'extérieur. Seulement les deux containers côté lac peuvent être utilisés pour déposer des affaires (soigneusement rangées sur les bancs) ou se changer.

Pour respecter les mesures d'hygiène dues au COVID-19, la patinoire ne prête plus de gants, ainsi que ne loue plus les casques.

Les gants étant obligatoires, il est demandé aux parents de bien veiller à ce que leur enfant ait des gants. Si jamais ils ont été oubliés, il est possible d'en acheter à la caisse de la patinoire pour Fr. 2.-

Les anniversaires

Ils se déroulent dans l'espace fermé des deux nouveaux containers placés côté lac de la patinoire. Un seul anniversaire à la fois, réunissant maximum 10 enfants et 2 adultes.

Les parents amenant ou recherchant leur enfant à l'anniversaire restent à l'extérieur du container.

Le parent responsable de l'anniversaire tiendra une liste de présences et traçabilité en cas de contamination.

Les réservations privatives à la patinoire

Il est de la responsabilité de la personne qui a fait la réservation de tenir une liste des personnes présentes, avec numéro de téléphone. Cette liste est à transmettre au personnel à la caisse de la patinoire.

VSG conserve ces données durant 14 jours, ensuite elles seront détruites.

Le personnel de VSG se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les consignes d'utilisation des installations ou porterait atteinte par son comportement à la sécurité sanitaire des autres clients ou du personnel.

Pour l'Association Vevey Sur Glace



Yves Christen
Président



Diane Bryois
Direction

10.10.2020